



Ordonnance de télécom CRTC 2025-174

Version PDF

Gatineau, le 4 juillet 2025

Norouestel Inc. – Approbation provisoire d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

| Demandeur | Avis de modification tarifaire et description | Date de réception de la demande | Date d’entrée en vigueur |
|------------------|---|--|---------------------------------|
| Norouestel Inc. | AMT 1254 Tarif des services spéciaux – Introduction d’un service de réseau privé virtuel par protocole Internet (RPV-IP) à distance | 13 juin 2025 | 4 juillet 2025 |

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général